

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

L'an deux mille vingt le 23 juin à 18 Heures, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 juin 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 juin 2020.

Etaient présents : M. LALANNE. M. JACOTTIN. Mme MATHIEU-LESCLAUX. M. CHAVIGNE. Mme PINTO. M. OCHEM. Mme FRANCO. M. MAZODIER. Mme RAYNEAU-PILLER. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. M. CABANES. M. DUMONT. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. M. MAUBOULES. Mme FERRER. Mme LOURAU. Mme DE BOISSEZON. Mme GARCIA-ORCAJADA. M. TALAALOUT. Mme WEISS. M. BAYSSAC. Mme LABOURET. Mme AUCLAIR. M. LESCHIUTTA. Mme FLOUS. M. FRETAY. Mme FLEURY BONNE. Mme BOGNARD.

S'étaient fait représenter : M. RIBETTE (qui a donné procuration à M. FRETAY).

Absentes excusées : Mme FOURCADE.

A été nommé secrétaire : M. JACOTTIN

### SEANCE DU MARDI 23 JUIN 2020

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
AFFERENTS	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE	Unanimité (Pour : 32)
33	31	32	

N° 2020.06.30

#### **OBJET : PROJET DE RESTRUCTURATION DU JARDIN DE TONI - REPONSE A L'APPEL A PROJETS 2020 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ATLANTIQUES EN FAVEUR DES PROJETS STRUCTURANTS A DESTINATION DES COMMUNES ET DES INTERCOMMUNALITES**

RAPPORTEUR : Monsieur CABANES

Monsieur CABANES rappelle que le Jardin de Toni est un équipement, propriété de la ville de Billère, mis à disposition de l'association « la Maison de l'Enfance ». L'association y développe depuis 2004 un projet de ferme pédagogique et d'accueil de loisirs sans hébergement extra-scolaire destiné au 5-12 ans. Idéalement situé, sur un site privilégié, à l'orée d'un des poumons verts de la Ville que constitue le bois du Lacaou, le Jardin de Toni est composée d'une maison de 150 m<sup>2</sup> datant du début du XXème siècle ainsi que près de 3000 m<sup>2</sup> d'espace destiné à l'accueil des animaux de la ferme.

La ville de Billère développe depuis de nombreuses années une politique environnementale axée sur la préservation des espaces verts et de la biodiversité, sur la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux et sur le soutien au développement des initiatives locales autour du jardinage.

En partenariat avec l'association « la Maison de l'enfance », un projet concerté de restructuration et de développement de la ferme de Toni est en réflexion depuis de nombreux mois. Il vise à renforcer le caractère innovant et l'attractivité de cet équipement unique au sein de l'agglomération paloise afin de mieux répondre aux besoins des familles et des partenaires et en s'ouvrant au plus grand nombre. La transformation du Jardin de Toni en un Ecolieu Ressource innovant consiste à permettre à ce site exceptionnel de conserver et développer les actions existantes et à diversifier son offre d'accueil, d'animation et d'évènement autour de la thématique environnementale : Accueil de loisirs sans hébergement, ferme pédagogique, ferme participative, lieu d'animation, de découverte et de sensibilisation aux enjeux environnementaux ouvert à tous les habitants, accueil des partenaires associatifs et institutionnels, organisation d'évènement culturels et conviviaux ouverts à tous les habitants.

Afin de mener à bien ce projet de restructuration et de développement des travaux de réhabilitation, d'adaptation, d'agrandissement et de réaménagement sont nécessaires :

- Rénovation complète de la maison actuelle et des allées du parc (huisserie, ravalement de façade, mise aux normes des sanitaires, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite)
- Création de deux extensions : création d'une cuisine Guinguette de 30m<sup>2</sup>, de nouveaux sanitaires, d'une salle de réunion de 25 m<sup>2</sup>.
- Création de nouveaux espaces de convivialité

Le montant de ces travaux est évalué à 369 915 € HT.

Ce projet est susceptible d'être éligible à différentes aides financières de partenaires institutionnels, notamment le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre de l'appel à projet 2020 en faveur des projets structurants.

Le plan de financement prévisionnel intégrant les différents aménagements est le suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant en € HT	Nature des concours financiers	Montant en €	%
Bâtiment principal - réhabilitation	101 800,00 €	Conseil départemental 64 - Appel à projets 2020 : projet structurant	110 974,50 €	30%
Extensions	201 115,00 €	Europe (Programme LEADER)	55 488,50 €	15%
Abords et extérieurs	27 000,00 €	Région Nouvelle Aquitaine	36 991,00 €	10%
Divers	40 000,00 €	Etat - Contrat de ruralité (DSIL ou DETR)	92 478,00 €	25%
		Commune de Billère	73 983,00 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>369 915,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>369 915,00 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil municipal, invité à délibérer, décide

**D'APPROUVER** le projet de restructuration du Jardin de Toni présenté ci-dessus ;

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel du projet présenté ci-dessus ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter un concours financier auprès du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques à hauteur de 110 974,50 € au titre de l'appel à projets 2020 relatif aux projets structurants des territoires des Pyrénées-Atlantiques.

Fait et délibéré à BILLERE, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
 Le Maire

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1. Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2. Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

  
